



Avenant & intitulé de poste

Par **Waniya**, le **05/10/2011** à **21:52**

Bonjour,

Je me permets de vous écrire car j'ai besoin de vos conseils. Je suis un CDI depuis 3 ans, en tant qu'assistante commerciale, intitulé qui ne collait pas à mes activités et responsabilités quotidiennes qui étaient clairement celles d'un gestionnaire administratif des ventes.

J'ai profité de l'arrivée d'un nouveau supérieur, pour lui demander une reconnaissance de mes fonctions réelles (nouvel intitulé), de mes responsabilités (un changement de qualifications) et une réévaluation de mon salaire.

Il a directement négocié avec la DRH ces points, une augmentation a été acceptée, un nouvel intitulé a été annoncé en tant qu'assistante logistique et gestionnaire administratif, par contre la demande de changement de niveau de qualifications a été refusé.

Je viens de recevoir ma fiche de paie que je pensais être accompagnée d'un avenant au contrat pour récapituler toutes ces modifications, mais non. Donc juste un bulletin de salaire qui prend en compte l'augmentation, par contre l'intitulé indiqué est juste Assistante logistique.

Je voudrais savoir si je peux demander à ce que soit établi un avenant ? Puis-je le contester si les indications ne me conviennent pas (amputation de la partie la plus important de mon intitulé de poste, la non requalification alors que le tableau dans la convention collective est assez explicite ?

En vous remerciant par avance de votre réponse

Bien cordialement

Annabelle

Par **pat76**, le **06/10/2011** à **15:26**

Bonjour

Puisqu'il y a modification de l'intitulé de votre poste indiqué sur votre contrat initial, votre employeur doit vous faire obligatoirement un avenant.

Toute modification des clauses stipulées dans le contrat de travail initial doit obtenir l'accord du salarié.

L'accord doit être prouvé par sa signature.

Par **Waniya**, le **06/10/2011** à **20:32**

Merci beaucoup d'avoir pris le temps de me répondre. Je vais demander à ma DRH cet avenant... Et le contester s'il ne contient pas les bonnes modifications.

Bien cordialement

A.